**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° VQC - 5 -**
**SÉANCE N° 514 DU 26 SEPTEMBRE 2022**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL) SECTION BASKET RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE DIFFÉRENTES ACTIONS SOCIALES PAR LE CLUB**

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

**Étaient présents**
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18h12), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18h10), Solange Bruneau, Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20h15), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier (à partir de 18h08), Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

**Étaient représentés**
Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet (à partir de 20h15), Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Marjorie François et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 30 septembre 2022

N° S514 - VQC - 5

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

# ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL) SECTION BASKET RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE DIFFÉRENTES ACTIONS SOCIALES PAR LE CLUB

Rapporteur : Rihaoui Chanfi

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2022 portant sur le vote des subventions aux associations,

Considérant qu'une subvention de 161 500 € a été attribuée à l'Union sportive lavalloise omnisports, dont 60 100 € à la section basket dans le cadre des subventions aux associations 2022,

Que la section basket de l'Union sportive lavalloise souhaite mettre en place diverses actions sociales en direction des différents quartiers lavallois et animer les nouvelles infrastructures dans le cadre du dispositif "Héritage 2024",

Que ville souhaite aider financièrement la section basket de l'Union sportive lavalloise pour son implication sociale dans ces différents quartiers par l'attribution d'une subvention complémentaire,

Qu'un nouvel avenant à la convention de partenariat d'objectifs et de moyens en date du 19 février 2019 doit être établi à cet effet avec l'association,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Une subvention complémentaire de 5 000 € est attribuée à la section basket de l'Union sportive lavalloise au titre de l'année 2022.

Article 2
Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 7 à la convention de partenariat d'objectifs et de moyens en date du 19 février 2019 avec l'association Union sportive lavalloise, ainsi que tout autre document à cet effet.

Article 3
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20220926-S514-VQC-5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2022
Mis en ligne le 30/09/2022